

## Histoire de l'école

### Petite histoire des écoles de Beauvallon d'après les archives municipales

#### Première partie : jusqu'en 1879



#### En 1831, l'instruction primaire dépendait du propriétaire du château.

Le comte de Mac Carthy fournissait les locaux : une maison pour l'école des garçons, une pour les filles et payait les religieux qui assuraient l'instruction : un frère de l'école chrétienne (en 1834 Jean François Gras) pour les garçons et pour les filles les religieuses de la congrégation des sœurs hospitalières du Saint Sacrement qui soignaient également les malades à domicile. Au total 65 enfants en hiver, 25 en été.

La loi du 28 juin 1833 impose aux communes une maison d'école leur appartenant et fixe le traitement de l'instituteur à 200F. Ce traitement est financé ainsi : une taxe de 3 centimes additionnels aux contributions foncières et mobilières, une part à la charge du département et de l'Etat et enfin par une rétribution mensuelle demandée aux parents établie en trois catégories selon l'âge des enfants. La commune prend en charge la rétribution scolaire des enfants « in-

digents » : 16 en 1834, un peu moins ensuite 8 ou 9. Lorsque le comte Justin de Mac Carthy décide de récupérer la maison qui sert d'école de garçons (difficile de dire où elle se trouvait) et cesse de payer l'instituteur, les gar-

çons vont alors à l'école dans la maison communale près de l'église. L'instituteur laïque doit fournir un certificat de moralité. La maison communale est en mauvais état, il faut la réparer et l'adapter d'autant plus que le plan

au départ prévoit une école pour les deux sexes. Les deux rangées de bancs et de tables pour les garçons et les filles sont séparées par une barrière de 1 mètre de hauteur. Le préfet puis l'inspecteur des écoles revoient le projet qui est finalement abandonné.

1 : Source : Mémoires de la Drôme  
A gauche de l'escalier, on voit l'ancienne maison communale : mairie école de garçons dont il ne subsiste qu'une fenêtre murée.

**Cette maison d'école est trop petite, placée dans un endroit peu commode, en haut du village à l'endroit le plus escarpé, les enfants y sont exposés à des accidents par temps de neige et de gel, les maisons voisines étant plus élevées la mettent dans l'obscurité, les murs ne sont pas assez solides et comme elle a un mur mitoyen avec le presbytère les fenêtres auraient vue sur le jardin du curé...**

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal demande à l'administration l'abandon du projet, l'autorisation de mettre en vente cette maison commune et d'employer le prix de vente à l'achat d'une maison plus grande dans un quartier plus convenable.

2 : Carte postale prêtée par Josiane Batail  
Les murs de cette maison sont toujours en place, le toit a disparu.





3 : Source : Mémoires de la Drôme  
Maison Montmagnon devenue mairie et école  
communale de garçons en 1853. L'horloge ne sera  
installée qu'en 1881.

Le préfet autorise l'acquisition de la maison Montmagnon (actuelle mairie) achetée 4300F fin 1851.

Des réparations sont faites pour la transformer en maison communale abritant mairie à l'étage, école au rez de chaussée et logements pour l'instituteur laïc et le garde champêtre en 1853. Les dépenses sont financées par l'impôt, une subvention de l'Etat et la vente de la maison commune précédente (achetée par Michel Robichon, maire et châtelain qui possède aussi le presbytère voisin).

### ■ Dès 1864 la salle de classe des garçons se révèle trop petite par suite de la bonne fréquentation de l'école:

25m<sup>2</sup> pour 50 élèves, le maître ne peut circuler autour des tables. Il est urgent de faire des réparations. Un projet soumis au préfet doit être amélioré: il faut un plafond à une hauteur d'au moins 3,30m, une surface de 50m<sup>2</sup> pour 50 élèves, les cabinets doivent être en vue de l'estrade du maître... Victor Dugas maire et châtelain de l'époque a fourni gracieusement la moitié de la dépense.

Le 30 août 1866, une classe d'adultes est mise en place. L'école compte de 30 à 40 élèves en 1867.

En 1871, on crée un abonnement de 6 mois au lieu d'un an pour favoriser le maintien à l'école des enfants de plus de 12 ans.

En 1877, les élèves ne semblent pas assez nombreux pour que leurs cotisations suffisent à payer le charbon nécessaire au chauffage de l'école.

### ■ Qu'en est-il de l'instruction des filles ?

Elle a lieu dans une maison appartenant au châtelain jusqu'en 1901 maison située à côté de la boulangerie.

En 1858 Mme Marie-Françoise Robichon, veuve Malgontier (sœur du châtelain maire et grand-mère de Victor Dugas) fait donation d'une rente annuelle et perpétuelle de 200F à la condition que la direction de l'école des filles soit confiée à des religieuses et que la commune leur alloue aussi 200F par an, ce qui est accepté par le conseil municipal du 30 octobre 1858.



En 1860, les 2 religieuses de Loriol (de l'ordre de Saint Joseph de Lyon) à la fois institutrices et soignantes appréciées et admirées de tous sont remplacées par deux



religieuses du couvent des Mernes qui n'étaient plus qu'enseignantes et regagnaient le couvent dès la fin de la classe.

La loi du 10 avril 1867 assimile les écoles de filles à celles des garçons ; elles suivent les mêmes règles en ce qui concerne le taux de rétribution scolaire et la gratuité. En 1869, 11 filles sont proposées à titre gratuit alors qu'il n'y a que 6 garçons. Cette liste est dressée par le maire de concert avec le curé. Les cours d'adultes concernent aussi les filles.

Dans les années 1870, l'instruction des filles est assurée par une seule religieuse du couvent des Mernes : Jeanne Vidal.

En 1876, la victoire aux élections municipales d'un laïc convaincu Alphonse Pomarel, va tout remettre en question... (À suivre).

**Chantal Sagnes,**

Conseillère municipale

4 : Maison du châtelain ayant abrité l'école des filles jusqu'en 1901